

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES</p>	<p>C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>	<p>La Celle Saint-Cloud </p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.</p>		<p>Délibération n° DEL 25-15 Du 5 juin 2025</p>
<p>L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 05 juin 2025, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 28 mai 2025, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S., représentant Olivier DELAPORTE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, excusé.</p>		
<p>EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 9 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 14</p>	<p>POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0</p>	
<p>PRESENTS</p> <p>Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S.</p> <p>Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Madame et Monsieur les Conseillers municipaux :</i></p> <p>Mme Birgit DOMINICI, M. Jean-François THOMAS</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i></p> <p>Mme Françoise CACLIN, Mme Agnès DEMODE, Mme Tatiana FAGOT, M. Benoît EYMARD, M. Philippe POUDOU</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S.</p> <p>Mme Dominique PAGES, M. Benoît VIGNES, Mme Françoise ALBOUY, Mme Marie Pierre DELAIGUE, M. Alain ROZANSKI, M. Yves de SAINTIGNON</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Mme Marie Pierre DELAIGUE à M. Mohamed KASMI</p> <p>Mme Dominique PAGES à Mme Agnès DEMODE</p> <p>M. Alain ROZANSKI à M. Philippe POUDOU</p> <p>M. Yves de SAINTIGNON à Mme Sylvie d'ESTEVE</p> <p>M. VIGNES à Mme Birgit DOMINICI</p>		

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24-15 du 6 juin 2024 du Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur la tarification des activités de l'Espace André Joly pour la saison 2024 - 2025,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Valide le statut des adhésions de la saison 2025 - 2026

Toute personne inscrite à une activité encadrée par le Pôle Animation Prévention Générale de l'Espace André Joly, qu'elle soit ponctuelle ou régulière, payante ou gratuite, devient adhérente de fait. La participation à un événement à l'EAJ ou hors les murs ne nécessite pas d'adhésion.

Une personne demandant à recevoir les informations par mail acquiert le statut d'adhérent.

Une adhésion nécessite de remplir une fiche d'adhésion famille et une fiche activité enfant ou adulte. Ces fiches permettent d'inscrire l'adhérent dans le logiciel « Concerto ».

L'adhésion est gratuite.

Article 2 : Valide les dates d'inscription et de fermeture au public pour la saison 2025 - 2026.

Inscriptions :

- Les cellois adhérents en 2024 – 2025 et inscrits à une activité en post facturation (CLAS, ateliers adultes) pourront se réinscrire pour une activité en post facturation de la nouvelle saison 2025 - 2026 à partir du 16 juin 2025, sous réserve que l'activité soit renouvelée et sous réserve des conditions arrêtées par le Conseil d'Administration. Les inscriptions à toutes les activités seront ouvertes à partir de la Journée des associations, le dimanche 7 septembre 2025, tout paiement en pré-facturation se fera uniquement à partir du 7 septembre 2025.
- Pour toute inscription, les Cellois sont prioritaires, y compris pour les listes d'attente. Les personnes hors communes sont inscrites sur liste d'attente, leur inscription est confirmée ultérieurement, sous réserve des places disponibles.

Fermetures annuelles au public :

Ascension : vendredi 15 mai 2026

Pentecôte : lundi 25 mai 2026

Fermeture estivale du Pôle animation / prévention générale : lundi 3 août au vendredi 14 août 2026

Sous réserve d'autre fermeture décidée par la Ville ou le C.C.A.S. en cours de saison.

Article 3 : Valide les modalités de facturation et de paiement de la saison 2025 - 2026.

Modalités de facturation :

- L'inscription à une activité ponctuelle (une seule séance) implique le **prépaiement** avant le début de la période réservée.
- L'inscription à une activité régulière ou à un stage implique la **post-facturation mensuelle** des séances réservées, et non des présences réalisées.

(Voir conditions de remboursement et d'annulation en point 4 de l'annexe).

Le tableau en page suivante résume les modalités de facturation pour chaque activité.

Les activités sont organisées directement par le personnel de l'Espace André Joly composé d'une équipe de 11 permanents, d'un volontaire en service civique, de contractuels, de stagiaires et de bénévoles.

Les activités peuvent également être encadrées par des partenaires et des prestataires.

En italique grisé : activités proposées par une association partenaire.

En italique : activités proposées par un partenaire extérieur et encadrées par lui ; mise à disposition des locaux, avec signature d'une convention.

Activités - Services	Droit d'entrée 5 €	Séance gratuite	Pré Paiement	Post-facturation
Accueil principal et point d'accès au droit				
Accueil principal				
Accueil, écoute, information et orientation du public ; promotion des activités et des événements auprès du public.		X		
Administration générale				
Adhésion, inscription, facturation, encaissement des activités ; suivi des inscriptions, gestion des présences ; logistique		X		
Point d'accès au droit				
<i>ADIL78, conciliateur de justice, Que choisir, Coordinatrice de Parcours d'Accompagnement social du SAS, Coordinateur de Parcours en Insertion Professionnelle du TAD</i>		X		
Pôle animation et prévention				
Jeunesse				
Activités jeunesse en cours de définition suite au diagnostic jeunesse				
Familles				
Accompagnement à la scolarité				X
Ateliers parents-enfants	X	X		
Papote à astuces	X	X		
Séjour famille			X	
<i>Lieu d'Accueil Enfants Parents (Les Petits Pas du Square)</i>				
Adultes				
Ateliers d'art encadrés (mosaïque, sculpture, rénovation de sièges)				X
Ateliers d'art auto-gérés	X	X		
Activités proposées et encadrées par des bénévoles (Ecriture, livres émois, décopatch, cuisine)		X	X	
Sorties culturelles adultes autonomes (Jeudis du Centre)		X	X	
Groupe Femina		X	X	
Ateliers de prévention seniors (ateliers, stages, conférences)		X		X
Intergénérationnel				
Evénements intergénérationnels		X	X	
Journée à la mer			X	
Animations hors les murs		X		
Pôle insertion				
Accompagnement individuel du Service intercommunal d'insertion		X		
Actions collectives du Service intercommunal d'insertion ou du secteur communal		X	X	
Bourses communales d'insertion		X		
Groupe action emploi		X		
Coordination de l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires		X		

Activités - Services	Adhésion	Séance Gratuite	Pré Paiement	Post-facturation
Pôle Accompagnement Social				
Conseillère en économie sociale et familiale		X		
Permanence administrative		X		
Service social : aides légales, aides facultatives, bureau logement		X		

Associations hébergées

Sont associations hébergées, des associations qui contribuent au projet social de l'EAJ et ont leur siège social dans ses locaux ; les conditions de participation et de tarification pour leurs adhérents sont gérées directement par ces associations :

- 3 éléments : animations parents enfants, séjours enfants, séjour famille
- A.S.A. (Aide Scolaire et Alphabétisation)
- P.M.U.A. (Pinoy Moving Up Association) : faciliter l'intégration en France de ses membres
- Tonus : stretching, marche nordique

Autres organismes accueillis :

- Bibliothèque jeunesse
- Demain La Celle Saint-Cloud
- Les Petits Pas du Square (Lieu d'Accueil Enfant Parent)
- Ludoclub
- Multi-accueil André Joly
- Relai Petite Enfance
- Réseau d'Echanges Réciproques et de Savoirs
- Secours Catholique

GLOSSAIRE

SIGLES	SIGNIFICATIONS
A.D.I.L 78	Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines
C.A.F.	Caisse des Allocations Familiales
C.P.E.A.	Comité pour la Promotion de l'Enfance et de l'Adolescence
E.S.P.O.I.R.	Groupe partenarial du réseau intercommunal d'insertion
S.A.S.	Secteur d'Action Sociale du Conseil départemental
T.A.D.	Territoire d'Action Sociale du Conseil départemental

Article 4 : Arrête les barèmes tarifaires de la saison 2024 / 2025

4.1 Tarifs de l'accompagnement scolaire et des ateliers adultes :

Les tarifs mentionnés ci-dessous prennent pour base en tarif plein un coût de revient hors frais de personnel. Taux d'augmentation appliqué par rapport à 2024 - 2025 : + 3 % (identique à la saison 2024-2025)

Tranches de quotient		Accompagnement scolaire	Ateliers adultes, seniors (hors ateliers réguliers d'insertion)
		Tarif séance, sans goûter*	Tarif / tranche de 30 mn avec encadrement ou prestation rémunéré
Tranche A	0 - 264,40 €	0,96 €	1,04 €
Tranche B	264,41 - 330,50 €		
Tranche C	330,51 - 396,60 €		
Tranche D	396,61 - 462,70 €	1,46 €	
Tranche E	462,71 - 528,80 €		
Tranche F	528,81 - 594,90 €	1,73 €	
Tranche G	594,91 - 661,00 €		
Tranche H	661,01 - 793,20 €	2,10 €	1,51 €
Tranche I	793,21 - 925,40 €	2,34 €	
Tranche J	925,41 - 1057,60 €	2,65 €	
Tranche K	1057,61 - 1189,80 €	2,99 €	
Tranche L	1189,81 - 1322,00 €	3,27 €	2,01 €
Tranche M	1322,01 - 2644,00 €	3,63 €	
Tranche N = tarif plein	2644,01 € et +	3,90 €	
Hors commune			2,97 €

* goûter fournis par la famille

4.2 Barème des photocopies réalisées par les associations :

Ce barème est aligné sur celui appliqué par la Ville pour les copies noir et blanc, selon la délibération du Conseil municipal n°2023.08.11 du 19/12/2023. Pour les copies couleur, ce barème est autonome. Il est appliqué aux associations qui bénéficient d'une convention de mise à disposition. L'EAJ ne gère pas la facturation de ce service.

Barème tarifaire EAJ des photocopies (par feuille réalisée qu'elle soit recto ou recto-verso) :

- Associations EAJ : libre-service avec code attribué permettant la facturation, service réservé aux associations hébergées partenaires
- Usagers EAJ : dans le cadre des accompagnements individuels (CESF, service social, insertion), les éditions de documents sont gratuites. Les impressions en plusieurs exemplaires de documents tels que les CV et lettres de motivation sont limitées à 5 exemplaires.
- Dans le cadre des demandes individuelles auprès de l'accueil, notamment des copies nécessaires pour les dossiers de QF, les impressions sont réalisées par l'accueil et non facturées.

	Hôtel de Ville Pour comparaison	EAJ
Format A4 noir et blanc	Associations : 0.070 €	Associations : 0.070 €
Format A3 noir et blanc	Associations : 0.14 €	Associations : 0.14 €
Format A4 couleur	Service non proposé	Associations : 0.21 €
Format A3 couleur	Service non proposé	Associations : 0.28 €

4.3 Tarif des fours des ateliers d'art

- Four modelage, selon un gabarit (post facturation) : Petite pièce = 4.24 € - Grande pièce : 6.36 €
- Four peinture sur porcelaine (pré facturation) : forfait annuel de 15.91 €

4.4 Tarif des événements ou activités ponctuels avec animation et collation/buffet encadrés (ex : soirée karaoké avec buffet, atelier ludique adultes avec goûter) :

- 0 – 3 ans : gratuit + 3 ans : 3,70 €

4.5 Tarif des activités ou événements adultes organisés avec des bénévoles, des partenaires, impliquant des coûts de fonctionnement (événement avec buffet et boissons ou autre) :

QA à QG : 5.30 € QH à QK : 7,95 € QL à QN et hors commune : 10.60 €

4.6 Participation forfaitaire (aux frais de structure) :

Afin de contribuer aux frais généraux, une participation forfaitaire est appliquée à 2 activités dont les séances sont gratuites :

- Les ateliers autogérés (mise à disposition des locaux et des outils) ;
- Les ateliers parents-enfants / Papote à astuces : participation forfaitaire par enfant de 1 an et +, participant aux activités ;

Cette contribution est aussi appliquée aux associations qui occupent les locaux.

Forfait : 5 € pour la saison, à régler lors de la signature de la convention annuelle.

4.7 Barème des sorties avec prestation (sorties adultes, famille, jeunesse) :

Tranches de quotients	Coût de revient de la sortie (transport + prestation)									
	< à 5 €	5 à 10 €	10,01 et 15 €	15,01 à 20 €	20,01 à 25 €	25,01 à 30 €	30,01 à 35 €	35,01 à 40 €	40,01 à 45 €	45,01 à 50 €
A à G	2,50 €	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	15,00 €	17,50 €	20,00 €	22,50 €	25,00 €
H à K	3,75 €	7,50 €	11,25 €	15,00 €	18,75 €	22,50 €	26,25 €	30,00 €	33,75 €	37,50 €
L à N et HC	5,00 €	10,00 €	15,00 €	20,00 €	25,00 €	30,00 €	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €

4.8 Barème de la sortie seniors d'automne ouverte à tous les seniors cellois (barème identique à celui de la Résidence Renaissance, délibération n° DEL 25-05 du 6/02/2025, avec application du barème dégressif) :

Sortie comprenant la ou les visites guidées, le transport et le repas. Basé sur le tarif invités de la Résidence Renaissance.

Tranches de quotients	
A à G	24.50 €
H à K	36.75 €
L à N et HC	49 €

- **Barème des sorties ou activités mutualisées avec des partenaires (Résidence autonomie Renaissance ou autre) :**

L'organisateur principal de la sortie engage les dépenses et encaisse les recettes en appliquant son propre tarif et ses modalités de paiement.

- **Modalités de participation de l'Espace André Joly aux dépenses dans le cadre des sorties ou des activités mutualisées avec le CPEA :**

Le CPEA engage les dépenses (frais d'activités et de transports) et encaisse les recettes.

Il est convenu que l'Espace André Joly participe financièrement selon la règle suivante :

Participation de l'Espace André Joly = Dépenses engagées par le CPEA – recettes perçues par le CPEA

- L'Espace André Joly établira un certificat administratif afin qu'un titre de recettes soit émis au bénéfice du CPEA.

- **Barème du séjour famille et de la journée à la mer :**

Le tarif plein représente le coût de revient hors frais de personnel :

Séjour famille :

Frais d'hébergement en pension complète + transport + frais divers liés à la réservation / nombre prévisionnel de participants (hors taxe de séjour).

Le barème peut être décliné par tranche d'âge si le prestataire fait des tarifs différenciés en fonction des tranches d'âge (enfant, adolescent, adulte, famille ou autre). Si une catégorie d'âge (bébé) n'est pas facturée par le centre de vacances, seul le transport sera appliqué.

Journée à la mer :

Transport / nombre prévisionnel de participants

Les tarifs correspondants seront arrêtés par décision de la Vice-Présidente.

Tranches de quotients	Taux d'effort
QA	15 %
QB	20 %
QC	25 %
QD	30 %
QE	35 %
QF	40 %
QG	45 %
QH	50 %
QI	55 %
QJ	60 %
QK	70 %
QL	80 %
QM	90 %
QN	100 % du coût de revient hors frais d'encadrement

Le séjour famille et la journée à la mer s'adressent en priorité aux Cellois qui ne partent pas en vacances et présentent des quotients bas, laissant peu ou pas de place au budget vacances et loisirs. C'est pourquoi le barème proposé est plus progressif en matière de taux d'effort.

- **Barème du séjour jeunesse :**

Le tarif plein représente le coût de revient hors frais de personnel : Frais d'hébergement en pension complète + coût activités + transport + goûters + frais divers liés à la réservation / nombre prévisionnel de jeunes.

- Les tarifs correspondants seront arrêtés par décision de la Vice-Présidente

Tranches de quotients	Taux d'effort
QA	30 %
QB	35 %
QC	40 %
QD	45 %
QE	50 %
QF	55 %
QG	60 %
QH	65 %
QI	70 %
QJ	75 %
QK	80 %
QL	85 %
QM	95 %
QN	100 % du coût de revient hors frais d'encadrement

- **Règles communes à tous les séjours :**

Frais de dossier :

Lors de l'inscription, chaque famille règle des frais de dossier qui permettent de bloquer sa place et de constituer le dossier.

Ces frais sont fixés à :

- 5 € par participant jusqu'à 15 ans inclus,
- 10 € par participant pour les plus de 15 ans.

Ces frais de dossier sont acquis et non remboursables, y compris en cas d'annulation du fait de la famille.

Paiement en plusieurs fois :

Le paiement des séjours pourra se faire en 1 fois ou en plusieurs échéances qui seront précisées dans une décision à la signature de la Vice-Présidente. Le montant de chaque échéance sera similaire, la dernière échéance étant le solde.

- **Formation BAFA :**

Dans le cadre de l'organisation de sessions de formation BAFA, il est proposé la prise en charge par le C.C.A.S. de 30 % du coût total facturé par le prestataire.

Chaque stagiaire paye 70 % du coût total facturé par le prestataire, directement auprès de l'organisme de formation.

- **Modes de paiement communs acceptés à toutes les activités**

- Espèces
- Chèques
- Chèques ANCV papier ou dématérialisé
- Prélèvements
- Chèques loisirs
- Aides VACAF

- **Article 5 :** Adopte le règlement intérieur des inscriptions et les conditions de fonctionnement des activités de l'Espace André Joly pour la saison 2025 - 2026 tels que présentés en **annexe**, sous réserve de mesures sanitaires ou autres.
- **Article 6 :** Le Conseil d'Administration charge la direction de l'Espace André Joly de la bonne application de la présente délibération.

- **Article 7 :** Autorise le Président ou la Vice-Présidente du C.C.A.S. à déposer toute demande de subvention dans le cadre des activités mentionnées dans la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre



Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE

Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20250605-DEL25-15-DE
Date de transmission : 11/06/2025
Date de réception en Préfecture : 11/06/2025
Date de publication : 11/06/2025